Contract de **développement** d’une application e-commerce pour vendre et louer les maisons et les voitures

Entre les soussignés :

egeraTech, NIF : 4001937020, RC : 35953/22, Tél : +257 69842175, [contact@egeratech.com](mailto:contact@egeratech.com), [www.egeratech.com](http://www.egeratech.com), Avenue des Etats Unis, № 76, Kigobe Sud. Ci-après dénommé : le créateur, d’une part ;

ET

……………………………………………………………………………………….…………………………,

NIF \*: ……………………………………, RC \*/Acte d’agrément : …………………………….,

Représentée par Madame/Monsieur : ………………………………………………………...,

CNI \*: …………………………………… …………, Délivrée le …………………………………… à …………………..…………………, Tél : ………………………………,

Email : …………………………………………….……………., Ci-après dénommé, le client, d’autre part.

Considérant que le client souhaite une application e-commerce qui affiche le produit (maison et voiture) afin que l’utilisateur de l’application puise l’acheter ou consommer le service de location par le paiement en ligne avec trois modes de paiement : paypal, leapa, ihela. L’utilisateur va entrer en contact avec d’équipe d’e-commerce. Admin d’e-commerce va gérer les commandes.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : le créateur s’engage à :

* Faire la conception et réalisation de cette application dans 3 mois
* Dévélopper avec les technologies (vue js et Django rest framework)

Article 2 : le client s’engage à :

* Fournir les données nécessaire (images, text, …)
* Payer les frais de conception et réalisation de l’application : deux millions de franc Burundi (2.000.000fbu)
* Payer les frais d’hébergement et de nom de domaine chaque année(nom de domaine .bi a 58.500fbu et hébergement categorie plus a 185.000fbu)
* Payer les frais de maintenance chaque année : deux cent mille de franc Burundi (200.000fbu)

Article 3 : le code source appartient au créateur

Article 4 : l’ajout des fonctionnalités sera facture à part

Article 5 :

* Une application Internet est publiée sur un réseau informatique public de dimension internationale. Tout site publié sur ce réseau peut être attaqué, piraté, téléchargé puis utilisé par tout ordinateur dans le monde. Le « Client » ne peut imputer au « Créateur » la responsabilité d’un abus de ce type ni des éventuelles conséquences à l'égard des installations et matériels du Client.

Article 6 : Le calendrier de paiement du coût de l’application commandé par le « Client » est fixé en

trois étapes comme suit :

* 30% prévu à la signature du contrat (600.000fbu)
* 30% à la moitié du projet (600.000fbu)
* 40% après le test final (800.000fbu)

Article 8 : le non-paiement du coût de l’application commandé par le « Client » engendre la

discontinuité du développement de l’application s

Article 9 : le retard des données nécessaire augmente le délai du développement

Article 10: Les deux parties s’engagent a travailler de façon collaborative jusqu’ à la fin du contract

**Proposition d’arborescence**

Fait à Bujumbura, le ……./……/………….

Le créateur Le client